

**Association de
Solidarité avec
Tous les
Immigrés**



« La terre est ma patrie et
l'humanité ma famille »
Gibran Khalil Gibran

FASTI

58, rue des Amandiers
75020 PARIS Tél. 01 58 53 58 53
solidarite@fasti.org
www.fasti.org

Blog des ASTI 26/07:
<http://astidrome-ardeche.blogspot.com/>

ASTI Valence :

*Permanences juridiques
le samedi de 9h30 à 12h – bureau 205*

Réunion tous les mercredis
*(Sauf le mercredi précédant le 1^{er} jeudi du mois)
de 18 h 30 à 20 h - salle 22*

*Maison des Sociétés
4 rue Saint Jean
2600 Valence
04 75 43 58 80 astiv@laposte.net*

*Pour faire savoir notre colère
informer et rassembler
toutes les personnes qui ne veulent pas
de cette politique odieuse
envers les Sans Papiers
et tous les Sans Voix.
Ce n'est pas seulement un acte de présence,
c'est un acte de **RÉSISTANCE !***

Venez nous rejoindre !

Rassemblement tous les mercredis
*(Sauf le mercredi précédant le 1^{er} jeudi du mois)
de 17h30 à 18h15
place Porte Neuve à Valence*

Nos actions

- Réunions régulières avec les sans papiers,
- Accompagnement solidaire des étrangers dans leurs démarches,
- Permanences juridiques
- Sensibilisation du public
- Interpellation des élus,
- Travail en lien avec tous les partenaires solidaire: avec les étrangers

**Accompagnement
scolaire et atelier parentalité
de l'ASTI Valence**

9 bis rue Rossini à Valence
04 75 55 01 53

Accompagnement scolaire les mardis,
jeudis et vendredis de 17h à 18h

Atelier d'expression tous les mercredis
après-midis de 14h à 17h

Atelier socio linguistique pour les
femmes les jeudis et vendredis après-midis
de 14h à 16h

Groupe de parole les vendredis après-
midis de 14h à 16h

Objectif pour les enfants:

Favoriser, à partir de l'enfant,
un travail d'expression orale et
artistique pour prendre confiance
et s'épanouir y compris dans sa
scolarité.

Objectif pour les femmes:

Favoriser la rencontre dans une
mixité interculturelle, créer un lieu
de vie pour devenir plus
autonome afin de mieux trouver
leur place dans la cité.

Déclaration Universelle des Droits Humains

Article 13 : Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un état. Toute personne a le droit de quitter son pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Sauf que les Sans Papiers ne peuvent bénéficier de ce droit au regard des critères d'une législation de plus en plus contraignante et qui ne cessent de se renforcer jusqu'à fermer nos frontières, contrairement à la libre circulation de l'argent, des capitaux et des marchandises.

Article 16 : A partir de l'âge nubile, l'homme et la femme, sans aucune restriction quant à la race, la nationalité ou la religion, ont le droit de se marier et de fonder une famille. Ils ont des droits égaux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution.

Sauf que les Sans Papiers sont, pour nombre d'entre eux, soupçonnés de mariage blanc et soumis à une enquête de police qui les expulse.

Article 25 : Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité.

Sauf que les Sans Papiers sont laissés sans moyen de ressources parce que privés d'emploi, à vivre dans des logements et lieux insalubres, sans sécurité, contraints au travail clandestin, exploités. A vivre dans la peur permanente.

Dix années de lois sarkozy : toujours plus de devoirs, toujours moins de droits

L'ordonnance du 2 novembre 1945 puis le Ceseda ont été modifiés un nombre incalculable de fois. (...) chacune des réformes successives s'est soldée par une régression de la situation des étrangers.

Or l'expérience montre qu'une politique de plus en plus répressive, (...) produit nécessairement des effets désintégrateurs en engendrant insécurité et précarité, en désignant la population immigrée comme étant « en trop », en encourageant la suspicion et, au-delà, la xénophobie.

L'intégration, alibi de la précarisation du droit au séjour

La réforme du régime des cartes de résident, réalisée en deux temps, a comporté deux volets étroitement articulés. D'un côté, l'accès de plein droit à la carte de résident, qui concernait à l'origine tous les étrangers ayant des attaches en France, est devenu résiduel. (...)

De l'autre, on a subordonné la délivrance de la carte de résident « à l'intégration républicaine de l'étranger dans la société française ». L'obtention de la carte de résident récompense en somme un comportement jugé conforme aux principes de la République française : liberté, égalité, ... laïcité.

Texte du Gisti, publié dans le n°23 de la revue Après-demain

Solidarité avec les Etrangers

Nous demandons :

- *L'instauration d'un véritable débat public sur l'immigration,*
- *Le droit au travail pour les demandeurs d'asile*
- *La libre circulation, la libre installation pour tous*
- *La citoyenneté pour tous les résidents étrangers*
- *Des droits égaux pour tous*

RESF Annonay

resf_annonay@yahoo.fr

ASTI Crest - Val de Drôme - Diois

astiv3d@orange.fr

ASTI / RESF Montélimar

07 62 62 07 26

astimontelimar@yahoo.fr

RESF Privas

resfardeche@gmail.com

ASTI Romans

astioromans@gmail.com

Julie MAUREL : 06 50 75 90 72

ASTI / RESF Tain - Tournon

Jean Fantini Tél. 04 75 07 18 54

Resftournon07@gmail.com